

Tarifs applicables au 01 janvier 2018

TRANSACTION - VENTE

Rémunération forfaitaire de 5 000 euros TTC sur la part inférieure ou égale à 50 000 euros du prix de vente.

- 8% TTC du prix de vente sur la part comprise entre 50 000 et 150 000 euros
- 7% TTC du prix de vente sur la part comprise entre 150 000 et 250 000 euros
- 6% TTC du prix de vente sur la part comprise entre 250 000 et 350 000 euros
- 5% TTC du prix de vente sur la part comprise entre 350 000 et 1 000 000 euros
- 4% TTC du prix de vente sur la part comprise entre 1 000 000 euros et plus

Nos honoraires sont immédiatement exigibles le jour où la vente est effectivement conclue et constatée dans un seul acte écrit contenant l'engagement des parties. Le redevable des honoraires est le Mandant (vendeur), sauf disposition contraire du mandat.

LOCATION A USAGE D'HABITATION PRINCIPALE

- Honoraires de négociation et d'entremise à la charge exclusive du Bailleur
Honoraires de visite, constitution du dossier locataire, de rédaction du bail et état des lieux
1 mois de loyer HT
- Honoraires de visite, constitution du dossier et de rédaction du bail
locataire : 12 euros / m2 TTC
- Honoraires d'établissement d'état des lieux (entrée/sortie)
locataire : 3 euros / m2 TTC